



La réunion du quartier St-Vincent-de-Paul du 27 avril 2017 est la 152ème réunion de quartier sur l'ensemble de la ville et la 17ème dans votre quartier en 21 ans

LA GESTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE COLMAR

TOUS LES INDICATEURS SONT AU VERT

Les dépenses de fonctionnement de la Ville en 2016

Ratio à l'habitant : 1 064 € l'an.
Ratio moyen national* : 1 402 €
Economie : 338 € l'an à l'habitant.
Les dépenses de fonctionnement de la Ville n'augmentent pas depuis 2014.

L'investissement en 2016

Ratio à l'habitant : 386 € l'an.
Moyenne nationale* : 310 € l'an.
Soit un investissement supplémentaire de 5 281 K€.

La dette à l'habitant

(hors dette récupérable, hors hôtel de police) au 31/12/2016 : 918 €
Moyenne nationale* : 1 486 €, soit, Colmar 38 % en moins.
En 2016, le coût des intérêts représentait 1,35 % du budget de fonctionnement de la Ville. Pour 2015, ce taux était de 1,37 %

Fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)

PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITÉ DEPUIS 4 ANS

De 2013 à 2016, les taux pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti sont demeurés inchangés.

En 2017, pour la cinquième année consécutive, les taux fiscaux de la Ville de Colmar resteront stables, malgré l'effet induit par le passage du taux d'abattement sur la taxe d'habitation de 18 % à 15 %, pour des raisons d'équité fiscale.

Sur la base d'une comparaison effectuée en 2015 avec 19 villes de la même strate démographique, l'économie réalisée par les Colmariens est de 10 109 K€ pour le cumul de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

* statistiques de la D.G.C.L. – Les Collectivités Locales en chiffres 2016, par strate de population en 2014

JOURNÉE CITOYENNE

La Ville de Colmar organise une " journée citoyenne " le samedi 20 mai 2017.

Il est fait appel aux bonnes volontés pour participer à des travaux visant à servir l'intérêt général, tout en favorisant la communication et la convivialité. Ce « faire ensemble » contribue au mieux « vivre ensemble ». Soyez nombreux à y participer !

Inscription à l'adresse électronique suivante : journee.citoyenne@colmar.fr



Les engagements pris depuis 2008

Coût total : 28 056 401 € - Annuel : 2 873 857 €

Opérations phares :

- **Vélos : 1 916 483 €**
 - 18 321 bénéficiaires (vélo traditionnel)
 - 269 bénéficiaires (vélo assistance électrique)
- **Transport seniors : 1 340 764 €**
 - 27 251 bénéficiaires
- **Restauration scolaire : 1 179 828 €**
 - 6 333 bénéficiaires
- **Ciné pass : 853 294 €**
 - 40 116 carnets juniors, carnets seniors et seniors + distribués
- **Prime de naissance : 283 310 €**
 - 3 714 bénéficiaires
- **Aide rentrée scolaire : 765 950 €**
 - 9 746 bénéficiaires
- **Aide à l'acquisition d'une tablette numérique : 222 472 €**
 - 1 540 bénéficiaires
- **Aide au financement du permis de conduire : 270 759 €**
 - 478 bénéficiaires

Votre sécurité est prise en compte par la municipalité

Sécurité

Contrôles de vitesse : en 2016, la Police municipale a effectué 109 contrôles de vitesse dans différents secteurs de la Ville, contrôlé 4 720 véhicules et verbalisé 176 véhicules en excès de vitesse.

Patrouilles : la Police municipale effectue quotidiennement des patrouilles (pédestres, 2 roues et véhicules) dans le quartier St-Vincent-de-Paul. Cette présence soutenue en journée et en soirée permet d'assurer une mission de surveillance générale. Elle veille au respect de la salubrité et de la tranquillité publique.

Dispositif « Papy-Mamys trafic » : en 2016, 18 agents de régulation affectés aux entrées et aux sorties des écoles primaires de Colmar assurent la sécurité des élèves.

Salubrité / Tranquillité

La Police municipale et la Brigade verte sont les garants de la salubrité et de la tranquillité dans les quartiers de la Ville. Leur présence dans les quartiers a également pour fonction de rassurer les citoyens. L'accent est mis sur la lutte contre les déjections canines, mais également sur la surveillance des lieux publics comme les parcs et les jardins. En 2016, pas moins de 137 verbalisations pour des déjections canines ont été relevées par la Police municipale et la Brigade verte.

Opérations tranquillité vacances : la Police municipale procède à la surveillance des pavillons ou appartements entre le mois de juin et de septembre. En 2016, 122 résidences ont été surveillées. Elle travaille conjointement avec la Police nationale dans ce domaine.

Protection des habitations : la Ville a opté dans ses engagements, pour la protection des habitations et apporte un soutien financier à tout foyer souscripteur d'un contrat annuel de télésurveillance, équivalent à trois mensualités plafonnées à 100 €. En 2016, la Ville a soutenu 22 foyers colmariens.

Dispositif d'alerte, de protection et d'assistance à domicile : afin de permettre aux Aînés les plus vulnérables de vivre sereinement à leur domicile, la Ville de Colmar accorde une aide financière de 120 € maximum, pour l'acquisition ou la souscription d'un abonnement à un dispositif de téléassistance. 51 seniors ont déjà bénéficié de ce dispositif (depuis le démarrage de l'opération en 2014).

Les chiens de 1^{ère} et 2^e catégorie : la mairie assure le recensement des chiens de catégorie 1 et 2, sur le ban de Colmar et veille au respect de la réglementation en matière de chiens dangereux. En 2016 : 4 chiens dangereux ont été déclarés dont :

- 1 chien de catégorie 1
- 3 chiens de catégorie 2

Animaux en état de divagation : en 2016, la SPA de Colmar agglomération (CA) a procédé à la capture de 1 071 animaux en état de divagation dont 536 pour la Ville de Colmar.

Fourrière automobile : en 2016, la fourrière automobile de Colmar agglomération a procédé à l'enlèvement sur le domaine public de 1004 véhicules dont 632 sur la Ville de Colmar et 372 principalement sur le centre-ville.

Rénovation Urbaine

Bel'Air-Florimont : vers le renouveau d'un quartier

Le quartier Bel'Air Florimont, quartier prioritaire de la politique de la Ville, connaît actuellement d'importantes transformations, avec la démolition de la cité Bel'Air, achevée à l'automne 2016 et celle programmée fin 2018 de la cité Florimont. Ce ne sont que les débuts d'une profonde mutation vers un renouvellement urbain d'ampleur du quartier. L'objectif de la Ville de Colmar est de renforcer l'attractivité du quartier et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Un projet de 25 millions d'euros

Le coût du projet de renouvellement, pour la période 2015-2020, s'élève à 25 millions d'euros, avec une participation de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (5 millions d'euros) et de la Région Grand Est (2,1 à 2,5 millions d'euros), la Ville prenant à sa charge un montant de 5 millions d'euros. Les 12,5 millions restants sont à la charge des autres acteurs du projet, notamment Pôle Habitat.

Opérations en cours

Extension de l'école maternelle Brant (1er semestre 2017) : 1.619.000€

Création d'un multi-accueil au sein du pôle Petite Enfance (1er semestre 2017) : 381.000€

Pôle Habitat gère 759 logements dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul Paul

Ce qui a été réalisé en 2016 dans le patrimoine de Pôle Habitat situé dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul :

Le montant des réparations et travaux de maintenance des immeubles du quartier s'élève en 2016 à 389 122 €, soit un montant de 513 € / logement (y compris les interventions de type P2 et P3 dans le cadre de la prestation multiservices / hors contrats d'entretien non récupérables).

Les travaux 2016 dans votre quartier

Voirie	Rue du Logelbach : réhabilitation du pont	135 000 €
Electricité	Pont du Logelbach : renforcement réseau BT	5 000 €
Gaz	Rue du Logelbach : extension du réseau MPB	8 500 €
Eau	Rue du Logelbach (pont) : renouvellement du réseau	20 000 €
Assainissement	Rue du Logelbach (pont) : renouvellement du réseau	30 000 €
Espaces verts	Ecole Les Lilas : remplacement d'un agrès de jeux	6 800 €
Nettoiemnt	Domaine des Cépages : mise en place de 19 bornes pour la collecte des biodéchets	38 000 €
Enseignement	Ecole maternelle les Marguerites, école maternelle les Lilas, école élémentaire Brant, école maternelle Brant, école maternelles les Hortensias : travaux d'entretien et d'amélioration	143 621 €
Petite enfance	Halte-garderie Florimont : acquisition de matériels	1 470 €
Cultes	Eglise St-Vincent-de-Paul, Foyer St-Vincent-de-Paul, locaux associatifs St-Vincent-de-Paul : travaux d'entretien et d'amélioration	9 235 €
Culture	Bibliothèque Bel'Flore : travaux d'entretien, d'accessibilité et d'amélioration	13 153 €
Social	Centre socio-culturel Florimont : atelier couture (acquisition de matériels)	3 393 €
	Total	414 172 €

LUTTONS ENSEMBLE CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES

Pour lutter efficacement contre ce problème, la municipalité a mis en place au sein de la police municipale une unité chargée de réprimer les propriétaires de chiens laissant leur animal souiller l'espace public. Les contrevenants sont verbalisés sur la base de l'art. R-632-1 du code pénal (contravention de 2^e classe d'un montant de 35 euros).

Rappel : en sus des canisites et des sachets spéciaux, une motocrotte est à votre disposition (n° vert gratuit : 0800 800 731)

DES OUTILS À VOTRE SERVICE



Colmar et vous

Une application citoyenne destinée aux Colmariens et habitants de Colmar agglomération.

www.colmar.fr/numerique

L'agenda de vos sorties

Un agenda en ligne regroupant l'offre culturelle et sportive de Colmar agglomération.

agenda.colmar.fr

L'agenda
de vos **sorties**

Pour nous interpeller vous pouvez, si vous le souhaitez, nous adresser un courriel à l'adresse suivante : reunions-quartier@colmar.fr